



# Rapport d'activités 2015



## Table des matières



---

Avant-propos du président	3
Introduction	4
Membres de l'IP Lait	5
Organes de l'IP Lait	6
Séances du comité et assemblée des délégués	8

---

**Sujets principaux**

Prix indicatifs de l'IP Lait	10
Segmentation	13
Projet «Branche Laitière 2025»	18

---

**Comptes annuels**

Bilan	20
Compte de profits	21
Annexe aux comptes annuels 2015	22
Rapport de révision (seulement en allemand)	24

m

## L'économie laitière suisse est-elle prête à affronter l'avenir?

La voilà définitivement de retour... la crise de l'économie laitière. Suite à l'effondrement des prix à l'échelon international en raison de l'augmentation de la production et de la baisse de la demande, les prix à la production ont aussi fortement baissé en Suisse. Dans les secteurs en aval, la pression a néanmoins aussi continué à augmenter sur les prix et sur les marges. Le tourisme d'achat et la pression des importations ainsi que la baisse de la consommation sont des faits qui touchent durement toute la branche. Et comme si cela ne suffisait pas, l'OMC a décidé, en décembre 2015, de supprimer toutes les subventions à l'exportation, ce qui signifie la fin de la «loi chocolatière» pour la Suisse. Même si cela ne saurait constituer une consolation pour les producteurs, notons que la différence de prix du lait de centrale entre la Suisse et l'UE a augmenté et atteignait près de 30 centimes par kg de lait à la fin 2015. Malgré cela, de nombreux producteurs de lait se retrouvent dans une situation économique difficile, ce qui se reflète dans la restructuration à hauteur de 4%, taux nettement supérieur à celui enregistré dans les autres secteurs. La quantité de lait ne baisse pourtant pas. Ceux qui veulent rester sur le marché essaient apparemment d'augmenter leur compétitivité, ce qui dans la production laitière se traduit souvent par une hausse de la production par exploitation en raison des économies d'échelle importantes en découlant.

La production laitière fait partie des compétences centrales de l'agriculture suisse. A part la production de viande, il n'existe d'ailleurs pas d'alternative dans les grandes régions de pâturage. Transformer des fourrages grossiers en lait et en viande, souvent de manière combinée, est conforme aux conditions locales et contribue à façonner le paysage cultivé unique d'une grande partie de la Suisse. Fort de ce constat, le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) s'est penché intensivement sur l'avenir de notre branche l'année écoulée. Tous s'accordent à dire que nous devons préparer l'avenir en commun de sorte à assurer une situation positive à l'économie laitière. Cela implique que chaque maillon de la filière puisse obtenir un revenu approprié. Nous devons stopper la perte de parts de marché. Le comité a décidé de définir une stratégie basée sur la qualité et la valeur ajoutée pour l'économie laitière suisse en vue d'assurer le succès à l'avenir. Quelles sont les caractéristiques permettant à la branche de se différencier? A quelles valeurs voulons-nous associer nos produits? C'est à ces questions que nous devons répondre. De plus, nous devons trouver une solution pour remplacer la loi chocolatière au cours de l'exercice 2016. Rappelons que nous parlons d'une part de marché d'environ 11% pour le lait de centrale.

Je suis convaincu que l'économie laitière, l'un des piliers de l'agriculture suisse, continuera à avoir du succès à l'avenir. L'ouverture des marchés y est déjà une réalité et de nombreuses variétés fromagères possèdent de longues années d'expérience en matière d'exportations. Nous avons néanmoins besoin de nouvelles idées maintenant, voire d'un plan directeur de la politique et de la branche, sinon nous courons le risque que l'agriculture productrice recule et que de nombreuses structures de la production et de la transformation s'effondrent.

Préparons l'économie laitière à affronter l'avenir!

Markus Zemp, président

## Introduction

L'objectif principal de l'Interprofession du lait est de «renforcer ses membres au niveau économique». C'est ce qui est noté à l'article 2 des statuts de l'IP Lait. La fixation des prix indicatifs et la segmentation sont les deux principaux instruments dont elle dispose pour ce faire. En 2015, ces deux instruments ont de nouveau contribué à atteindre cet objectif. Le prix indicatif du lait A est resté fixé à 68 centimes pendant toute l'année; la segmentation n'a pas été remise en question et a même été renforcée par la décision du Conseil fédéral en fin d'année d'étendre de nouveau la réglementation aux non-membres. Soulignons que la segmentation a joué un rôle important en 2015, car la deuxième quantité de lait jamais produite en Suisse après 2014 a posé de gros défis à la branche dans un contexte économique difficile. Sans la segmentation, le mélange du lait pour le marché protégé et le marché ouvert aurait fait plus de pression sur les prix. Dans les deux chapitres consacrés aux prix indicatifs et à la segmentation, vous trouverez un résumé des chiffres, de l'évolution et des discussions sur les deux instruments ainsi qu'un bilan.

La situation difficile sur le marché en 2015 était surtout due à deux événements: l'appréciation du franc suisse en janvier 2015 et la production excédentaire dans le monde entier couplée à des ventes décevantes sur les marchés pourtant marqués par une forte croissance autrefois en Asie, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. S'agit-il d'un signe avant-coureur annonçant une situation difficile pour le marché suisse du lait, lequel est fortement lié à l'évolution internationale, ou uniquement d'une crise passagère? Nous ne le savons pas pour le moment. Les membres de l'IP Lait ont opté pour la prudence dans le courant de l'année. Lors d'un séminaire en septembre, ils ont ainsi décidé de lancer le projet «Branche laitière 2025» qui durera plusieurs années. Le but est notamment d'élaborer une stratégie basée sur la qualité et la valeur ajoutée, laquelle permettra de maintenir la création de valeur ajoutée de l'économie laitière suisse avec l'ouverture des frontières qui s'annonce.

La bonne collaboration avec TSM Fiduciaire Sàrl s'est poursuivie en 2015. TSM contrôle la segmentation sur mandat de l'IP Lait. Cela englobe le contrôle des annonces mensuelles des près de 630 acheteurs de lait au premier échelon ainsi que celui des transformateurs de lait B et C. TSM remplit également des tâches de secrétariat pour l'IP Lait, notamment le remplacement du gérant en cas d'absence, la rédaction des procès-verbaux de toutes les séances, la tenue de la comptabilité, l'établissement du bouclage annuel, les envois postaux, le service téléphonique, le soutien informatique et la collaboration à l'organisation de l'assemblée des délégués.

## Membres de l'IP Lait

### Organisations des producteurs

- Aaremilch AG
- Arnold Produkte AG
- Association des producteurs de Nestlé Broc
- Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et du Seeland APLCNS
- Association des producteurs de lait de cremo SA APLC
- Association des producteurs de lait de ELSA APLE
- Association des producteurs de Milco
- Berner Emmi Milchproduzenten Organisation Bemo
- Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL
- Milchproduzenten Mittelland MIMO
- Milchverband der Nordwestschweiz MIBA
- Nordostmilch AG
- OP Federazione ticinese produttori di latte
- OPU Chasseral
- OPU Laiteries Réunies de Genève LRG
- PMO Züger/Forster
- PMO Bodenseemilch
- PMO Strähl
- PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz
- PO Ostschweiz
- Prolait
- Schweizer Milchproduzenten SMP
- Thur Milch Ring AG
- Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP

### Entreprises et organisations de l'industrie laitière

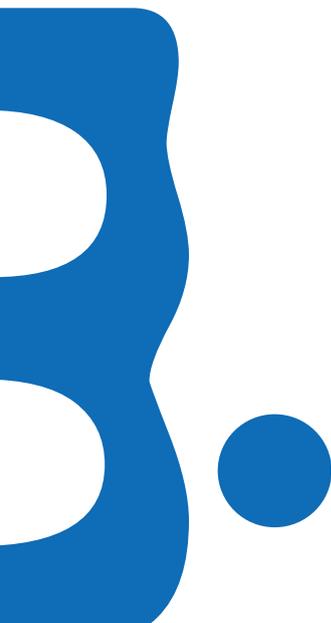
- Baer AG
- Cremo SA
- Emmi Schweiz AG
- Estavayer Lait SA
- Hochdorf AG
- LATI
- Milco SA
- Nestlé Suisse SA
- Swiss Premium AG
- Vereinigung der Schweizer Milchindustrie VMI
- Vereinigung Schweizer Mittelmolkereien VSMM
- Züger Frischkäse AG

### Fromageries artisanales

- Fromarte
- Association des Artisans fromagers romands
- Bernischer Milchkäuferverband
- Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter
- Zentralschweizer Milchkäuferverband
- Zürcher Milchkäuferverband

### Commerce de détail

- Coop
- Migros-Genossenschafts-Bund



## Organes de l'IP Lait

---

### Comité

---

#### Président

Zemp Markus                      Seeberg, 5503 Schafisheim

---

#### Vertreter Interessengruppe «Produktion»

Ordentliche Vorstandsmitglieder

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss (vice-président)
Arnold Walter	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur
Banga Christian	MIBA, 4142 Münchenstein
Burren Christian	BEMO, 3144 Gasel
Furrer Pirmin	Zentralschweizer Milchproduzenten, 6002 Luzern
Girard Samuel	APLC, Rue Rieter 9, 1630 Bulle
Hagenbuch Stefan	SMP, 3000 Bern 6
Kern Hanspeter	SMP, 3000 Bern 6
Roch Didier	SMP, 3000 Bern 6
Schwager René	Nordostmilch AG, 8401 Winterthur

Suppléants

Chevalley Jean-Bernard	Prolait, 1400 Yverdon
Mori Alfred	APLCNS, 3283 Kallnach
Vonlanthen René	Société de fromagerie de Praroman, 1724 Praroman

---

#### Représentants du groupe d'intérêts transformation/commerce

Membres

Willimann Markus	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern (vice-président)
Barth Lukas	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-lac (à partir du 28.4.2015)
Guggisberg Christian	Coop, 4002 Basel
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Gygli Stefan	Migros Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich
Hirt Lorenz	Vereinigung der Schweizer Milchindustrie, 3000 Bern
Hofer Ernst	Bernischer Milchkäuferverband, 3401 Burgdorf
Oberli Christian	Genossen. Ostschweizer Milchverarbeiter, 9512 Rossrüti
Oberson Gilles	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-lac (jusqu'au 28.4.2015)
Pellaux Michel	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Schweizer Werner	Hochdorf AG, 6281 Hochdorf

Suppléants

Imhof Daniel	Nestlé SA, 1800 Vevey
Aschwanden Hans	Zentralschweizer Milchkäuferverband, 6377 Seelisberg
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren

---

### Gérance

Kohler Stefan                      Weststrasse 10, 3000 Bern 6

---

### Réviseurs

Schwab Urs                          Dr. Röthlisberger AG

---

### Comptabilité

Brühlhart Arnold                  TSM Treuhand, 3000 Bern 6

---

### Commission des sanctions

Hänni Peter	Regionalgericht Oberland, 3600 Thun (président)
Emmenegger Guy	Vereinigung Schweizer Milchindustrie, 3000 Bern
Rufer Martin	Schweizerischer Bauernverband, 5600 Brugg
Ryser Peter	Branchenorganisation Butter, 3007 Bern
Sauty Marc-Henri	Landwirt, 1135 Denens VD

---

### Groupe de travail Lait biologique

Estermann Dominik	ZMP, 6002 Luzern
Flammer Urs	Bio Suisse, 4053 Zuzwil
Funck Eldrid	Bio Suisse, 4053 Basel
Guggisberg Christian	Coop, 4002 Basel
Glauser Bendicht	Biomilchpool GmbH, 9244 Niederuzwil
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern
Hirt Thomas	Migros, 8031 Zürich
Käch Pitt	Progana, 1632 Riaz
Wegmüller Andreas	Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan	BO Milch, 3000 Bern (coordination et gérance)

## Séances du comité et assemblée des délégués

### Séances du comité 2015

En 2015, le comité de l'IP Lait a tenu au total quatre séances ordinaires ainsi qu'une séance extraordinaire et un séminaire consacrés au projet « Branche laitière 2025 ». À ces séances, il a notamment pris les décisions suivantes:

#### Séance du comité du 26 février 2015

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 68 centimes pour le deuxième trimestre 2015;
- Approbation de la baisse des cotisations pour 2015;
- Adoption du rapport d'activités 2014, des comptes 2014 et du budget 2015.

#### Séance du comité du 22 mai 2015

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 68 centimes pour le troisième trimestre 2015;
- Organisation d'un séminaire consacré au sujet « Branche laitière 2025 » au début septembre avec des questions de détail à fixer.

#### Séance du comité du 28 août 2015

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 68 centimes pour le quatrième trimestre 2015;
- Définition des sujets pour le séminaire « Branche laitière 2025 » du 9 septembre;
- Décision de maintenir le groupe de travail Lait biologique.

#### Séminaire du 7 septembre 2015 à Appenberg (BE)

- Conférences de Stefan Kohler, de Bernard Lehmann et de Matteo Aepli sur les sujets suivants: évolution de l'économie laitière suisse, environnement international de la branche laitière et stratégies pour l'économie laitière suisse. Les conférences étaient suivies d'une discussion;
- Définition des plus grands champs de tension au sein de l'économie laitière suisse par les participants au séminaire;
- Élaboration de stratégies pour maîtriser les champs de tension;
- Décision de définir une stratégie pour le lait suisse basée sur la valeur ajoutée et la qualité afin de pouvoir survivre sur un marché libéralisé;
- Décision d'accroître la participation de l'IP Lait aux discussions politiques en cours concernant le marché suisse du lait.

#### Séance extraordinaire du comité du 30 octobre 2015

- Conférence de Philippe Herminjard sur les expériences du secteur viticole suisse sur le marché libéralisé;
- Définition des éléments centraux de la stratégie basée sur la valeur ajoutée et la qualité;
- Définition des sujets politiques les plus importants pour l'IP Lait.

#### Séance du comité du 26 novembre 2015

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 68 centimes pour le premier trimestre 2016 ;
- Discussion et décision sur le caractère facultatif du lait C: des compléments réglant le caractère facultatif sont apportés au règlement pour le préciser;
- Dissolution définitive du fonds d'allègement du marché et du fonds d'intervention et décision sur l'utilisation des montants restants;
- Choix des membres de l'organe chargé de la direction stratégique du projet « Branche laitière 2025 ».

### **Assemblée ordinaire des délégués du 28 avril 2015**

L'IP Lait a tenu son assemblée ordinaire des délégués le 28 avril 2015. Les sujets suivants y ont notamment été traités:

- Cotisations 2015 : réduction de la cotisation variable à 0,010 ct./kg de lait entier produit, commercialisé ou réceptionné (auparavant: 0.012 ct./kg) ; maintien inchangé de la cotisation fixe à CHF 1000.– (CHF 10 000.– pour les détaillants);
- Approbation du rapport d'activités 2014;
- Adoption des comptes 2014 ainsi que du budget 2015 avec l'adaptation susmentionnée;
- Décision de déposer une demande d'extension des mesures d'entraide du règlement sur la segmentation et du contrat-type aux non-membres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 auprès du Conseil fédéral;
- Élection de Lukas Barth (ELSA) comme successeur de Gilles Oberson au comité.



## Prix indicatifs de l'IP Lait

### Prix indicatif du lait A

Le comité de l'IP Lait fixe chaque trimestre le prix indicatif du lait A. Ce prix est resté fixé à 68 ct./kg pendant toute l'année 2015. Rappelons qu'il s'était élevé à 71 ct./kg l'année précédente. Le prix indicatif est une valeur de référence non contraignante pour la négociation des prix du lait de centrale. Il sert aussi de signal pour une partie du lait transformé en fromage.

#### Validité du prix indicatif

- Le prix indicatif vaut pour le lait de centrale du segment A avec 4% de graisse et 3,3% de protéines;
- Le prix indicatif est un prix franco rampe du transformateur sans TVA;
- Le prix indicatif est un prix de base sans aucuns suppléments/déductions (saisonnalité, quantités chargées, teneurs, etc.);
- Le prix indicatif devrait être atteint en moyenne.

#### Bases du prix indicatif

Le prix indicatif est fixé sur la base des trois éléments suivants:

- Indice du prix du lait de centrale:** Cet indice reflète l'évolution des prix des produits laitiers industriels et des prix du lait dans les pays voisins. Il est calculé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et couvre le trimestre précédent.
- Indice du prix d'achat des moyens de production:** L'évolution de l'indice rétrospectif du prix d'achat des moyens de production agricole est prise en compte. L'indice est calculé et publié par le département Statistiques de l'Union suisse des paysans (USP) sur mandat de la Confédération.
- Évaluation prospective du marché:** Le comité de l'IP Lait procède à une évaluation prospective du marché pendant la période couverte par le prix de référence.

En 2015, le prix indicatif du lait A a principalement été fixé sur la base de l'évaluation prospective du marché du comité et indépendamment de l'indice du prix du lait de centrale. Le prix calculé à partir de cet indice était en moyenne inférieur de près de 3,5 centimes au prix indicatif fixé par le comité. La stabilisation des prix du lait du segment A en découlant a permis d'atténuer quelque peu les répercussions de la difficile situation. Rappelons que l'année 2015 a été marquée par une forte pression suite à la baisse des prix sur les marchés internationaux du lait (cf. chapitre Segmentation).

### Prix indicatif du lait B

Le prix indicatif du lait B est calculé et publié chaque mois par la gérance de l'IP Lait. Il se base sur la valeur d'un kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché indigène. Le calcul tient compte des éléments suivants :

Prix de la graisse lactique en Suisse:	CHF 10,02, franco rampe fabricant de beurre, données de la branche
Prix de la poudre de lait écrémé:	Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); marché mondial fob, Europe de l'Ouest
Taux de change:	\$/CHF selon les données de la Banque nationale suisse

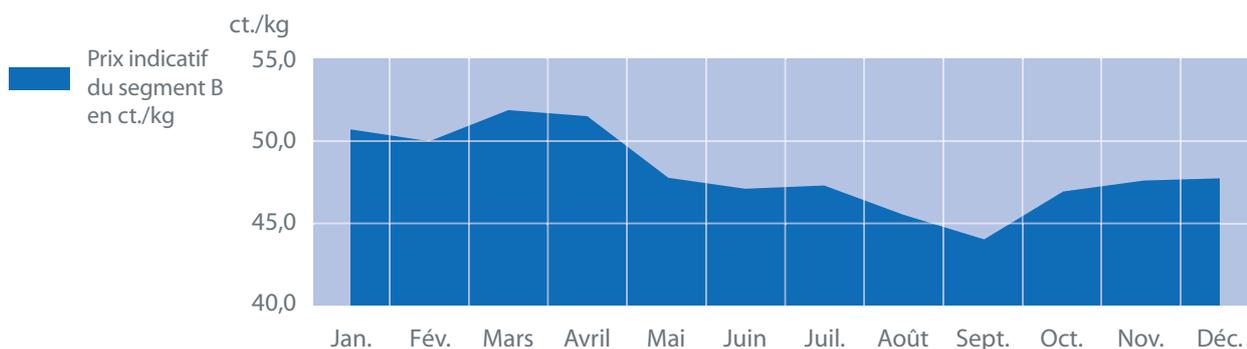
Le prix indicatif du lait B a de nouveau baissé pendant l'année 2015, alors qu'il était déjà passé de 64,4 à 50,7 ct./kg de janvier à décembre 2014. Au cours des quatre premiers mois de l'année, il a pu se maintenir à un niveau compris entre 49,9 et 51,7 ct./kg. Ensuite, il a néanmoins diminué continuellement et a atteint son niveau le plus bas en septembre avec 44,0 ct./kg. Pendant les trois derniers mois de l'année, il est remonté de 3 à 4 ct./kg pour s'élever à 47,8 ct./kg en décembre.

Cette chute du prix indicatif du lait B s'explique par divers facteurs: premièrement, le marché international du lait était sous pression en raison de la forte production. L'abandon du contingentement dans l'UE a été l'un des moteurs de cette offre abondante sur le marché mondial. La faible demande en raison de problèmes politiques (dans le cas de la Russie) et économiques (concernant l'Asie et l'Amérique du Sud) a accru le déséquilibre sur le marché. De plus, de bas prix des aliments fourragers suite au recul général des prix sur le marché des matières premières provoquent presque toujours une baisse des prix du lait.

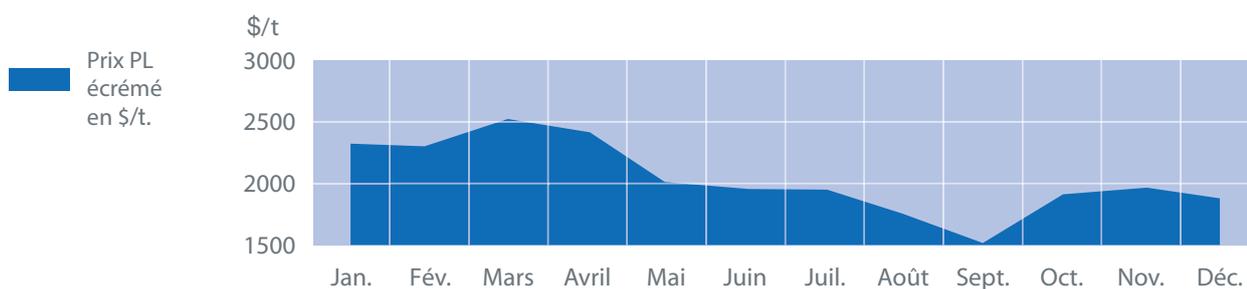
Tous ces facteurs ont fortement pesé sur le prix de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial lequel joue un rôle important dans le calcul du prix indicatif du lait B. La décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher du franc face à l'euro le 15 janvier 2015 a, de plus, fait baisser les prix internationaux du lait convertis en francs suisses.

Par conséquent, la hausse temporaire de près de 10% du prix de la poudre de lait écrémé en dollars US au printemps 2015 n'a pas fait remonter le prix indicatif du lait B. Le redressement du dollar US en cours d'année a en revanche provoqué une stabilisation du prix indicatif du lait B à un bas niveau, bien que le prix sur le marché mondial ait continué à baisser.

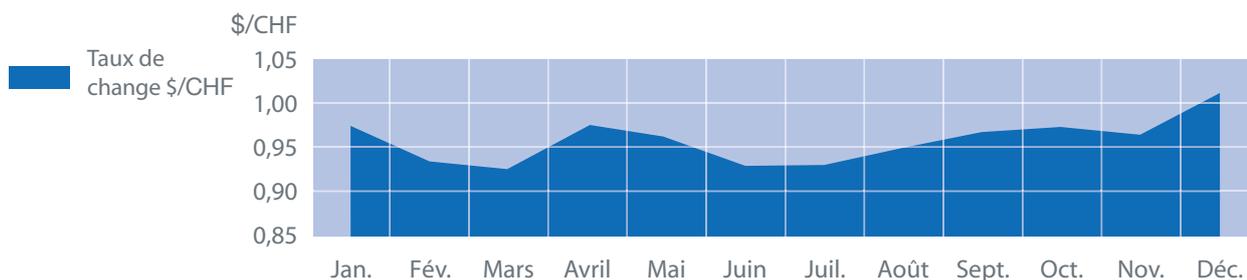
#### Prix indicatif du segment B en 2015



#### Prix sur le marché mondial de la PL écrémé en 2015



#### Taux de change \$/CHF en 2015



### Prix indicatif du lait C

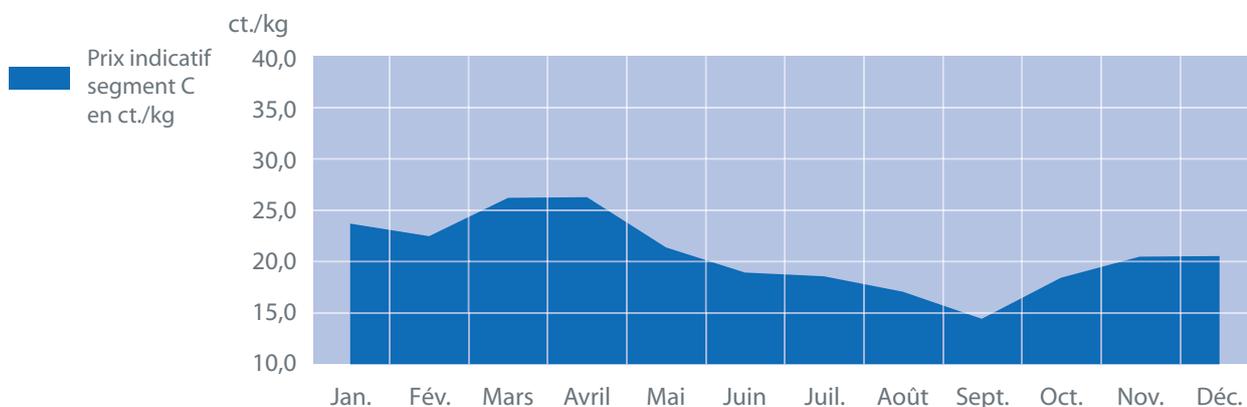
Le prix indicatif du lait C correspond à la valeur d'un kg de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial. Il est également calculé et publié mensuellement par la gérance de l'IP Lait.

Le calcul du prix indicatif du lait C tient compte des éléments suivants:

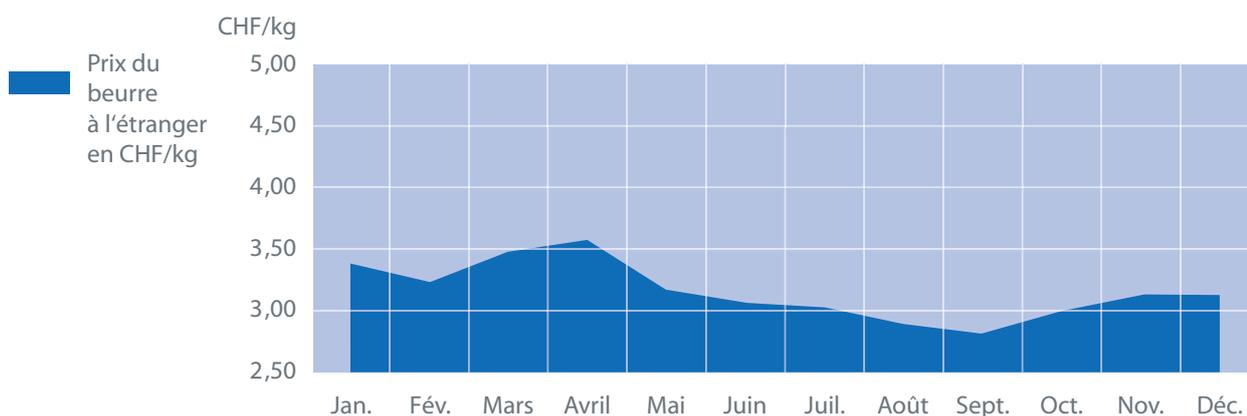
Prix du beurre :	Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); prix du beurre à l'étranger (25% Allemagne, 25% France, 50% marché mondial fob, Europe de l'Ouest)
Prix de la poudre de lait écrémé:	Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI) ; marché mondial fob, Europe de l'Ouest
Taux de change:	Euro/CHF et \$/CHF selon les données de la Banque nationale suisse

En 2015, le prix indicatif du lait C n'a dépassé le niveau de 25 ct./kg que temporairement en mars et en avril. Parallèlement aux prix très bas du beurre et de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial, le prix indicatif du lait C a stagné à un niveau extrêmement bas et est passé temporairement au-dessous de 15 ct./kg de lait en septembre. Les 14,8 ct./kg calculés à cette date représentent la valeur la plus basse jamais atteinte depuis l'introduction des prix indicatifs. Comme pour le prix indicatif du lait B, les raisons principales de cet effondrement sont le recul de la demande de produits laitiers sur le marché mondial et la baisse des prix sur tous les marchés des matières premières. La dépréciation de l'euro face au franc a encore fait baisser les prix des matières premières calculées dans cette monnaie.

### Prix indicatif du segment C en 2015



### Prix du beurre à l'étranger en 2015



## Segmentation

En 2015, le marché suisse du lait a été marqué par la cherté du franc et la baisse continue des prix sur les marchés internationaux du lait. La segmentation vise à accompagner l'évolution des marchés de manière différenciées selon les conditions cadres internationales et nationales afin d'obtenir une valeur ajoutée aussi élevée que possible chez nous et de rester compétitifs à l'étranger. Ces objectifs ont pu être majoritairement atteints en 2015. La segmentation a sensiblement contribué à éviter que l'évolution à l'échelon international ne se répercute entièrement sur le marché indigène.

### **Le Conseil fédéral déclare la force obligatoire**

Le segment A se caractérise par une création de valeur ajoutée aussi élevée que possible sur le marché protégé ou soutenu par des suppléments. Le lait du segment B peut être utilisé pour fabriquer des produits ne bénéficiant d'aucune protection à la frontière et étant par conséquent soumis à la pression des importations. Quant au lait excédentaire, il doit être écoulé comme lait C sur un marché séparé, afin qu'il ne fasse pas pression sur les prix dans les autres segments du marché. La segmentation vise justement à écouler ce lait excédentaire sur les marchés internationaux sans coûts supplémentaires.

Selon le règlement, les segments comportent les groupes de produits suivants:

<b>Segment A</b>	Produits laitiers à haute valeur ajoutée (protégés ou soutenus);
<b>Segment B</b>	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à forte concurrence (non protégés et non soutenus) à l'exception du lait d'industrie transformé en fromage pour l'exportation;
<b>Segment C</b>	Produits de régulation ou de désengorgement ne bénéficiant d'aucune aide.

La segmentation a été mise en place en 2011 et le règlement actuel est entré en vigueur au début 2013. Le Conseil fédéral avait déclaré la force obligatoire pour la segmentation à partir de l'été 2013 jusqu'au 30 juin 2015. À leur assemblée du 28 avril 2015, les délégués ont décidé de déposer une nouvelle demande de déclaration de la force obligatoire pour le règlement légèrement adapté sur la segmentation et le contrat-type pour l'achat de lait au premier et au deuxième échelons. En décembre 2015, le Conseil fédéral a étendu les mesures d'entraide aux non-membres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit après une interruption de six mois.

### **Prix du lait A plus stables grâce à la segmentation**

Pendant l'exercice écoulé, la quantité de lait a baissé de près de 1,5% par rapport à 2014. Les livraisons sont constamment restées au-dessous des quantités de l'année précédente de janvier à octobre, les baisses les plus fortes étant intervenues en avril et en juillet avec respectivement -2,7% et -5%. En novembre et en décembre, les livraisons ont néanmoins de nouveau augmenté et dépassaient le niveau de l'année précédente. En fin de compte, 2015 a été marquée par la deuxième plus grande production de lait jamais enregistrée. Malgré une légère baisse de la production totale, aucune détente nette n'est intervenue sur le marché suisse du lait en 2015. Cela se reflète notamment dans le fait que les livraisons de lait C sont restées au même niveau.

Selon l'indice du prix du lait de l'OFAG, les prix du lait 2015 ont baissé au total de 7,1 ct. En tenant compte de la modification des seuls prix du lait de centrale du segment A, le recul (selon le monitoring du prix du lait de la FPSL) a atteint en moyenne annuelle 7,32 ct./kg de lait (2014: 65,18 ct./kg; 2015: 57,86 ct. pour le lait de centrale du segment A).

Les mesures de diverses organisations aident à stabiliser les prix du lait en Suisse. La segmentation de l'IP Lait est l'une de ces mesures. Afin d'évaluer l'impact de la segmentation sur les prix à la production, il est judicieux de comparer l'évolution des prix sur le marché libéralisé avec les prix versés pour le lait du segment A. Cela permet d'évaluer de manière fiable si la séparation entre le segment A, défini par la protection à la frontière, et le reste du marché laitier a porté ses fruits.

Nous nous basons ci-après sur une période de deux ans. Le prix du lait de centrale suisse du niveau de prix A a baissé de 8,8 ct./kg de janvier 2014 à décembre 2015. Cela équivaut à une diminution de 13,1% (cf. graphique ci-dessous). Cette perte de valeur reste néanmoins relativement limitée en comparaison avec la baisse de prix du lait européen. Le prix du lait européen (prix LTO) a en effet baissé de 40,35 cents/kg à 29,77 cents/kg, soit une diminution de 26%. En francs, cette baisse est encore plus forte suite à l'appréciation du franc en janvier 2015: les prix ont reculé de 35%, à savoir, convertis en francs, de 49,68 ct. à 32,2 ct. Dans le graphique ci-dessous, les données sont indexées à janvier 2014 pour donner un meilleur aperçu. Sans la segmentation du marché suisse du lait, les prix payés auraient suivis plus fortement l'évolution internationale ces deux dernières années.

La segmentation ne permet néanmoins pas de couper entièrement le lait du segment A de la pression des forces du marché. C'est ce que montre aussi le graphique ci-dessous, si l'on compare la courbe du prix indicatif du segment A avec celle des prix payés pour le lait A. Pendant la période de deux ans observée, le prix indicatif fixé par la branche n'a baissé que de 3 centimes, alors que le prix effectif a diminué, comme indiqué ci-dessus, de 7,32 ct./kg.

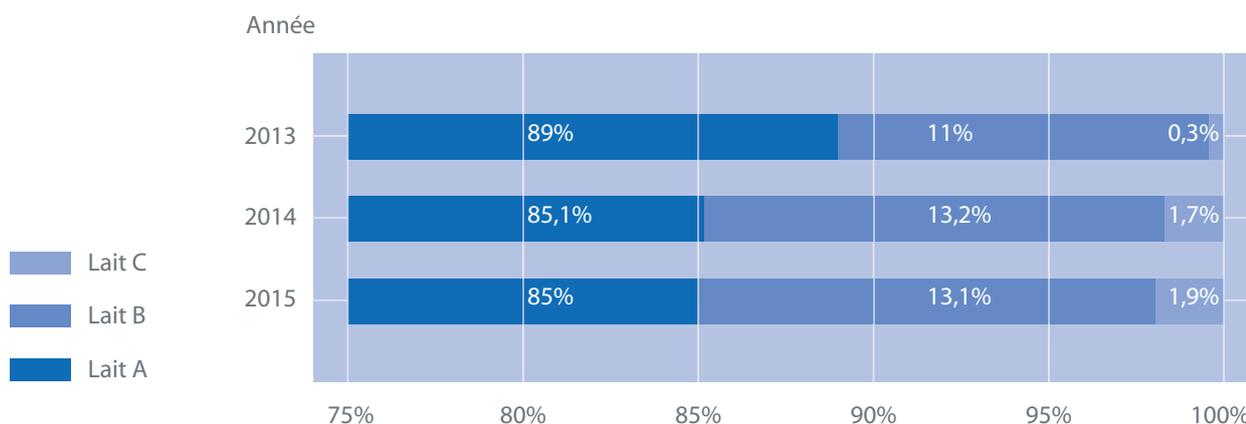
**Prix de Lait 2014 et 2015** (indexées, Janvier 2014 = 100)



### Parts inchangées des trois segments par rapport à 2014

En 2015, la part du lait A acheté au premier échelon s'est élevée à 85,0% (cf. tableau ci-dessous). Les valeurs mensuelles oscillaient entre 82,1% (mars) et 87,0% (août et octobre). Quant à la part du lait B acheté au premier échelon, elle oscillait entre 11,8% (mai) et 14,1% (décembre). Cette part s'élevait à 13,1% en moyenne annuelle. Les parts de lait A et B se rapprochent donc fortement des chiffres de l'année précédente. Rappelons qu'en 2014, la part du lait A s'élevait à 85,1% et celle du lait B à 13,2%. Les parts de lait C sont aussi restées stables par rapport à l'année précédente.

### Segmentation premier échelon (2013 – 2015)

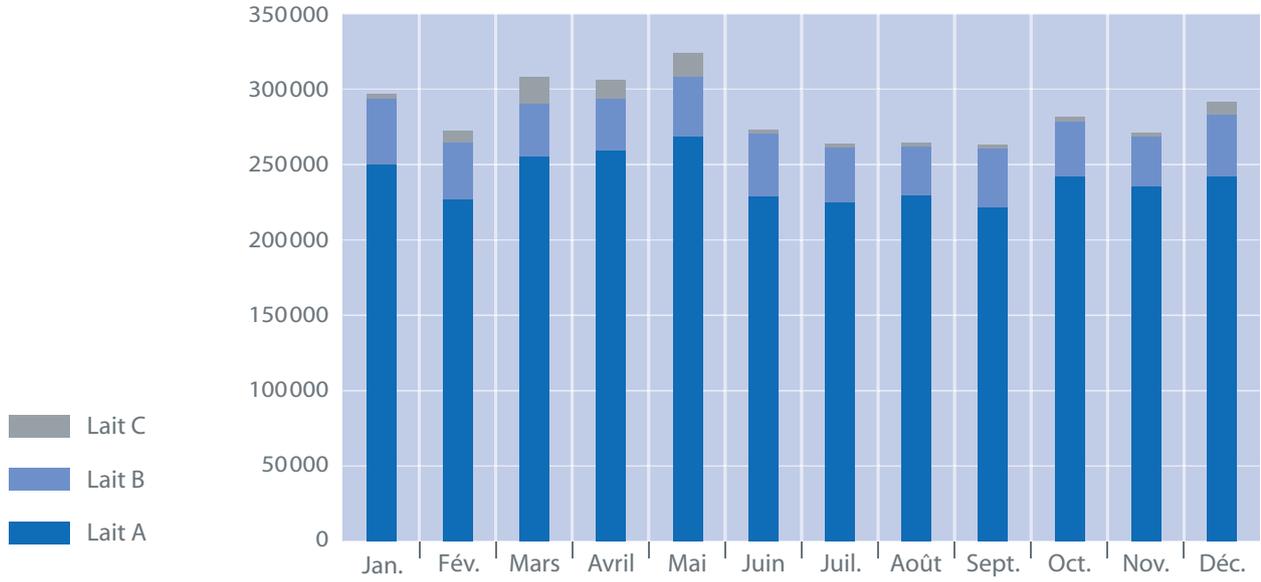


Comme déjà en 2014, un pic très net a été enregistré au niveau de l'achat de lait C au premier échelon au printemps 2015. Le part de lait C se situait nettement au-dessous de 1% en janvier et à partir de juin, alors qu'elle atteignait entre 3,2 et 4,5% de février à mai. Cela s'explique probablement par les activités de Lactofama laquelle a réalisé des achats ciblés pendant ces mois. Sur toute l'année, la part de lait C par rapport à la quantité totale de lait s'est élevée à 1,9%.

### Achat de lait directement auprès du producteur (achat au premier échelon)

Mois	Lait A		Lait B		Lait C	
	en tonnes	en %	en tonnes	en %	en tonnes	en %
Janvier	250'195	85,4	40'590	13,8	2'286	0,8
Février	227'666	83,6	36'046	13,2	8'592	3,2
Mars	255'074	82,1	39'567	12,7	15'902	5,1
Avril	257'945	83,3	37'154	12,0	14'471	4,7
Mai	268'879	83,7	38'007	11,8	14'523	4,5
Juin	233'696	85,6	38'171	14,0	1'144	0,4
Juillet	227'035	86,1	35'499	13,5	1'040	0,4
Août	228'421	87,0	32'916	12,5	1'174	0,4
Septembre	221'907	85,5	36'398	14,0	1'304	0,5
Octobre	243'109	87,0	36'089	12,9	280	0,1
Novembre	236'584	86,9	35'318	13,0	394	0,1
Décembre	242'449	83,7	40'942	14,1	6'250	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>2'892'959</b>	<b>85,0</b>	<b>446'696</b>	<b>13,1</b>	<b>67'361</b>	<b>1,9</b>

Lait produit par segment (en tonnes)



### **Contrôles effectués par TSM Fiduciaire Sàrl**

TSM Fiduciaire Sàrl contrôle la mise en œuvre de la segmentation sur mandat de l'IP Lait. Les près de 630 entreprises actives dans le commerce et la transformation de lait annoncent chaque mois à TSM les quantités de lait qu'elles ont achetées, vendues et transformées dans les divers segments. TSM contrôle si les données coïncident. Cela permet d'assurer que les quantités de lait vendues et achetées et que les segments soient conformes. Dans la plupart des cas, les données sont annoncées sans qu'il soit nécessaire de les exiger. Les contrôles effectués en 2015 pour l'année civile 2014 ont fait ressortir des manquements dans sept cas. Il s'agissait de centres de collecte et d'entreprises de négoce de lait ayant acheté du lait dans un certain segment et l'ayant revendu dans un autre pendant l'année civile. La gérance a examiné tous les cas individuellement et a exigé que des mesures soient prises à titre de compensation lorsque cela s'est avéré nécessaire. Tous les cas ont pu être bouclés.

Le principal problème au niveau de la coïncidence des quantités en 2015 concernait le lait non transformé en fromage revendu par les fromageries artisanales. Une grande partie de ce lait est acheté comme lait A auprès des producteurs et annoncé comme tel à TSM. Ce lait est néanmoins revendu en partie comme lait B et C. Au bout de la chaîne de transformation, il y a donc plus de lait B et C que ce qui a été enregistré lors de l'achat au premier échelon. Les producteurs ne sont ainsi, d'une part, pas informés de façon suffisamment transparente sur l'utilisation de leur lait et, d'autre part, les chiffres de l'achat au premier échelon ne coïncident pas avec ceux de la transformation à hauteur de quelques 10 000 t de lait. L'IP Lait a reconnu ce problème dans le courant de l'année et a élaboré une solution en commun avec la branche fromagère. À partir du 1er janvier 2016, le manque de coïncidence des quantités ne sera plus toléré dans la segmentation du lait de fromagerie revendu.

Les transformateurs de lait B et C sont aussi contrôlés une fois par année. Ils doivent présenter les documents d'exportation ou, en cas de vente en Suisse, de transformation pour les quantités achetées de lait B et C. 21 entreprises avaient transformé du lait B ou C en 2014. L'année précédente ce nombre s'élevait à 17. Les quantités doivent coïncider sur l'année civile. Ce contrôle est aussi effectué par les collaborateurs de TSM. Selon le règlement un écart de 5% est toléré entre la quantité de lait achetée et revendue ou transformée. Si une quantité moins importante de lait B et C a été achetée que celle qui aurait pu être utilisée pour la fabrication des produits, cela n'a pas été annoncé à l'IP Lait. Dans 19 entreprises, la quantité transformée coïncidait avec la quantité achetée. Chez deux transformateurs (année précédente 6), le contrôle de TSM a fait ressortir des manquements. Ces derniers ont été annoncés à la gérance de l'IP Lait. Les deux cas ont été examinés et évalués individuellement. Ce faisant, les raisons du manquement ont été analysées en détail. Il a aussi été examiné si la segmentation a été utilisée abusivement pour payer un prix du lait moins élevé ou si un avantage concurrentiel en a découlé. Là aussi, des compensations ont été exigées si nécessaire. Les deux cas ont pu être bouclés en été 2015.

### **Commission des sanctions**

La commission des sanctions est appelée à statuer, en tant qu'instance indépendante, sur des litiges portant sur l'interprétation du règlement sur la segmentation. De plus, elle peut être consultée par la gérance pour examiner des questions d'interprétation du règlement. Aucun litige n'a été soumis à la commission des sanctions en 2015, mais cette dernière a été consultée sur le caractère facultatif de la livraison de lait C. La commission des sanctions se compose de cinq membres. La présidence est assurée par Peter Hänni. Peter Hänni est président du tribunal régional de l'Oberland bernois à Thoune.

## Description du projet «Branche laitière 2025»

À sa séance du 30 octobre 2015, le comité de l'IP Lait a décidé d'élaborer une stratégie basée sur la qualité et la valeur ajoutée pour la branche laitière suisse. Cette décision avait été précédée par un séminaire stratégique organisé le 7 septembre, au cours duquel le comité élargi s'était penché sur les défis fondamentaux se posant à long terme à la branche laitière suisse. Dans ses réflexions sur l'avenir de l'économie laitière suisse, la branche est partie de l'idée que la protection à la frontière continuera d'être affaiblie ces cinq à dix prochaines années, voire disparaîtra entièrement. En outre, il faudra trouver une solution pour remplacer le système de la «loi chocolatière» suite à la pression exercée par l'OMC. En tenant compte de ces éléments, les participants se sont demandés ce que la branche laitière suisse devait entreprendre aujourd'hui pour maintenir la valeur ajoutée pour tous les acteurs avec l'ouverture des frontières se dessinant à horizon.

### **Une stratégie basée sur la valeur ajoutée comme réponse aux futurs défis**

Lors du séminaire du 7 septembre, il a été décidé que l'IP Lait devait favoriser un positionnement clair des produits laitiers suisses au moyen d'une stratégie basée sur la valeur ajoutée. Seuls un meilleur positionnement de la valeur ajoutée et la hausse des recettes en découlant ainsi qu'une baisse des coûts permettront à l'économie laitière suisse de devenir plus compétitive. L'IP Lait est en train d'élaborer un tel projet et a lancé une discussion sur les standards de la branche et sur une stratégie nationale de marketing. Le but est de boucler le projet d'ici la fin 2016. Notons que ce projet se basera sur des valeurs ajoutées qui existent déjà ou qui seront créées. La branche doit néanmoins s'accorder sur ces valeurs ajoutées. Liée à la stratégie basée sur la valeur ajoutée, la stratégie de commercialisation des valeurs ajoutées définies fait aussi partie du projet.

Il a également été décidé que l'IP Lait devait s'engager de manière accrue pour une amélioration des conditions cadres politiques afin de soutenir la production et la transformation de lait face à des frontières de plus en plus ouvertes. Une compensation mieux harmonisée de la différence de prix de la matière première est également un élément important.

À son assemblée extraordinaire du 30 octobre 2015, le comité a défini plus en détail la stratégie basée sur la qualité et la valeur ajoutée et a décidé de confier la direction du projet à une agence externe. En outre, il a nommé le comité de pilotage et a été décidé d'y inclure quatre organisations de la branche laitière comme membres.

### **Définition de la stratégie basée sur la qualité et la valeur ajoutée**

La définition précise des contenus fait partie du processus lancé en janvier 2016.

La liste ci-après montre le cadre des idées avancées jusqu'à présent pour cette stratégie:

- Sécurité des produits et assurance de la qualité;
- Bien-être des animaux et éthique animale;
- Affouragement basé sur les fourrages grossiers;
- Haute qualité mesurable du lait et des produits laitiers;
- Image: nature, montagnes, honnêteté, tradition;
- Marques de provenance faisant référence au bien-être des animaux et à un affouragement naturel;
- Présence affirmée de la branche;
- Amélioration des activités d'exportation grâce à une meilleure coordination et une meilleure occupation des niches.

Concernant l'optimisation de l'organisation de la branche laitière, les idées suivantes ont été avancées:

- Mise en avant des intérêts communs;
- Segmentation du marché;
- Partenariat;
- Gestion des quantités.

### **Les sujets politiques dont l'IP Lait devrait s'occuper prioritairement sont les suivants:**

- Collaborer à la recherche d'une solution pour remplacer la loi chocolatière;
- Maintenir le soutien à la promotion des ventes pour le lait et les produits laitiers;
- Soutenir la force obligatoire pour la gestion des quantités des fromages AOP;
- Soutenir les revendications demandant de meilleures conditions cadres dans la politique agricole pour la branche laitière et notamment pour les producteurs de lait.



# Comptes annuels 2015

## Association, y compris fonds

### Bilan consolidé au 31 décembre 2015 – Association Interprofession du lait (IP Lait)

ACTIFS	Comptes de l'association 2015	Fonds d'intervention 2015 Dissolution en 2016 selon décision du comité du 26.11.2015	Fonds d'all. du marché 2015	Consolidé 2015		Consolidé 2014		Consolidé Écart	
					%		%		%
Liquidités (consolidées)	546'062.63	0.00	0.00	546'062.63	84,9	684'305.62	92,9	-138'243	
Cotisations 2015 impayées	101'882.70			101'882.70	15,8	0.00	0,0	101'883	
Correction de valeur sur les cotisations impayées	-5'094.00			-5'094.00	-0,8	0.00	0,0	-5'094	
Créances cotisations «GI Production» (directes)/cession de créances			0.00	0.00	0,0	85'569.23	11,6	-85'569	
Correction de valeur créances ouvertes cotisations			0.00	0.00	0,0	-78'104.18	-10,6	78'104	
Compte courant FPSL (fonds d'intervention/ fonds d'allègement du marché)		0.00	0.00	0.00	0,0	44'471.70	6,0	-44'472	
Créance impôt anticipé	0.00			0.00	0,0	49.78	0,0	-50	
Actifs transitoires	161.00			161.00	0,0	175.00	0,0	-14	
<b>Total actifs (consolidés)</b>	<b>643'012.33</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>643'012.33</b>	<b>100,0</b>	<b>736'467.15</b>	<b>100</b>	<b>-93'455</b>	<b>-12,7</b>

PASSIFS	Comptes de l'association 2015	Fonds d'intervention 2015	Fonds d'all. du marché 2015	Consolidé 2015		Consolidé 2014		Consolidé Écart	
					%		%		%
Dettes à court terme tiers (transformation et commerce)	51'995.15		209'576.55	261'571.70	40,7	494'444.05	67,1	-232'872	
Autres dettes à court terme	0.00		0.00	0.00	0,0	6'362.50	0,9	-6'363	
Passifs transitoires	175'266.30			175'266.30	27,3	24'000.00	3,3	151'266	
Provisions	10'000.00			10'000.00	1,6	20'000.00	2,7	-10'000	
<b>Total capital étranger</b>	<b>237'261.45</b>	<b>0.00</b>	<b>209'576.55</b>	<b>446'838.00</b>	<b>69,5</b>	<b>544'806.55</b>	<b>74,0</b>	<b>-97'969</b>	<b>-18,0</b>
<b>Capital propre comptes individuels</b>									
<b>Comptes de l'association</b>									
Provision pour la stratégie basée sur la valeur ajoutée (selon décision du comité)	63'145.34			63'145.34		0.00		63'145	
Report de bénéfice (réserve) 1 <sup>er</sup> janvier	292'000.66			292'000.66		184'443.80		107'557	
Résultat annuel (bénéfice)	50'604.88			50'604.88		107'556.86		-56'952	
Bénéfice au bilan (réserve) 31 décembre	<b>405'750.88</b>			<b>405'750.94</b>		<b>292'000.66</b>		<b>113'750</b>	
<b>Fonds d'intervention</b>									
Report de bénéfice (réserve) 1 <sup>er</sup> janvier		73'806.94		73'806.29		76'169.29		-2'362	
Résultat annuel (report de pertes du CR)		-10'661.60		-10'661.60		-2'362.35		-8'299	
Bénéfice au bilan (réserve) 31 décembre		<b>63'145.34</b>		<b>63'145.34</b>		<b>73'806.94</b>		<b>-10'662</b>	
Report sur les comptes de l'association selon décision du comité		<b>-63'145.34</b>		<b>-63'145.34</b>		<b>0.00</b>		<b>-63'145</b>	
<b>Marktentlastungs-Fonds</b>									
Report de pertes (réserve négative) 1 <sup>er</sup> janvier			-174'147.00	-174'147.00		-75'279.97		-98'867	
Résultat annuel (report de pertes du CR)			-35'429.55	-35'429.55		-98'867.03		63'437	
Perte au bilan (réserve négative) 31 décembre			<b>-209'576.55</b>	<b>-209'576.55</b>		<b>-174'147.00</b>		<b>-35'430</b>	
(Somme de contrôle; total CP des comptes individuels) 31 décembre				<b>196'174.33</b>		<b>-191'660.60</b>		<b>4'514</b>	
<b>Capital propre consolidé</b>									
Réserves issues du bénéfice 1 <sup>er</sup> janvier				<b>191'660.60</b>		<b>185'333.12</b>		<b>6'327</b>	
Résultat annuel consolidé				<b>4'513.73</b>		<b>6'327.48</b>		<b>-1'814</b>	
Bénéfice au bilan 31 décembre				<b>196'174.33</b>		<b>191'660.60</b>	<b>26,0</b>	<b>4'514</b>	<b>2,4</b>
<b>Total passifs (consolidés)</b>	<b>643'012.33</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>643'012.33</b>	<b>100,0</b>	<b>736'467.15</b>	<b>100,0</b>	<b>-93'455</b>	<b>-12,7</b>

## Compte de profits et pertes consolidé 2015 – Association Interprofession du lait (IP Lait)

(en CHF)	Comptes de l'association	Fonds d'intervention	Fonds d'all. du marché	Consolidé		Consolidé		Consolidé	
	2015	2015	2015	2015	%	2014	%	Écart	%
		Dissolution en 2016 selon décision du comité du 26.11.2015							
Cotisations	686'083.90			686'083.90	107,8	785'373.80	113,5	-99'289.90	
- Diminutions du rendement (amortissement de la créance de cotisation)		-10'661.60		-10'661.60	-1,7	-2'362.35	-0,3	-8'299.25	
- Diminutions du rendement (amortissement de la créance de cotisation)	-5'094.00		-33'810.10	-33'810.10	-6,1	-90'965.93	-13,1	52'061.83	
<b>Total recettes</b>	<b>680'989.90</b>	<b>-10'661.60</b>	<b>-33'810.10</b>	<b>636'518.20</b>	<b>100,0</b>	<b>692'045.45</b>	<b>100,0</b>	<b>-55'527.32</b>	<b>-8,0</b>
Frais de personnel (salaires, y compris charges sociales)	-216'109.45			-216'551.45	-34,0	-241'115.90	-34,8	-25'006.45	
Autres frais de personnel	-18'551.45			-18'155.145	-2,9	-9'516.25	-1,4	9'035.20	
Frais de locaux	-7'108.00			-7'108.00	-1,1	-11'392.35	-1,6	-4'284.35	
Frais TSM (segmentation et secrétariat)	-319'896.00			-319'896.00	-50,3	-308'199.60	-44,5	11'696.40	
Charges administratives	-66'960.92		-579.90	-67'540.82	-10,6	-92'484.20	-13,4	-24'943.38	
Frais juridiques et de consultations			-1'039.55	-1'039.55	-0,2	-7'631.10	-1,1	-6'591.55	
Frais projet «Branche laitière 2025»	-6'976.50			-6'976.50	-1,1	0.00	0,0	6'976.50	
Amortissement sur immobilisations corporelles	-3'153.60			-3'153.60	-0,5	0.00	0,0	3'153.60	
<b>Total charges d'exploitation (y compris charges directes)</b>	<b>-638'755.92</b>	<b>0.00</b>	<b>-1'619.45</b>	<b>-640'375.37</b>	<b>-100,6</b>	<b>-670'339.40</b>	<b>-96,9</b>	<b>-29'964.03</b>	<b>4,5</b>
<b>Total résultat de l'activité opérationnelle (EBITDA)</b>	<b>42'233.98</b>	<b>-10'661.60</b>	<b>-35'429.55</b>	<b>-3'857.17</b>	<b>-0,6</b>	<b>-21'706.12</b>	<b>3,1</b>	<b>-25'563.29</b>	<b>-117,8</b>
Produits financiers	0.40			0.40	0,0	142.21	0,0	-141.81	
Charges financières	-182.45			-182.45	0,0	-187.25	0,0	4.80	
<b>Total rés. d'exploitation avant impôts (EBT)</b>	<b>42'051.93</b>	<b>-10'661.60</b>	<b>-35'429.55</b>	<b>-4'039.22</b>	<b>-0,6</b>	<b>21'661.08</b>	<b>3,1</b>	<b>-25'700.30</b>	<b>-118,6</b>
<b>Bénéfice extraordinaire unique</b>									
Dissolution de la provision pour frais de procès	20'000.00			20'000.00		20'000.00		40'000.00	
Provision pour frais d'avocat	-10'000.00			-10'000.00		0.00		-10'000.00	
Impôts directs	-1'447.05			-1'447.05	-0,2	4'666.40	0,7	-6'113.45	
<b>Total excédent de recettes/charges</b>	<b>50'604.88</b>	<b>-10'661.60</b>	<b>-35'429.55</b>	<b>4'513.73</b>	<b>0,7</b>	<b>6'327.48</b>	<b>0,9</b>	<b>-1'813.75</b>	<b>-28,7</b>
Report du résultat des fonds dans les comptes de l'association	-46'091.15	-10'661.60	35'429.55	0.00	0,0	0.00	0,0	0.00	
<b>Total</b>	<b>4'513.73</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4'513.73</b>	<b>0,7</b>	<b>6'327.48</b>	<b>0,9</b>	<b>-1'813.75</b>	<b>-28,7</b>

## Annexe aux comptes annuels 2015

L'interprofession du lait boucle l'exercice 2015 avec un bénéfice de CHF 4513.73. Ce bouclage consolidé comprend les comptes de l'association IP Lait ainsi que ceux des deux fonds gérés par l'interprofession. Le bouclage des comptes de l'association, sans les deux fonds, présente un bénéfice annuel de CHF 50 604.88. La différence s'explique par les deux amortissements de créance effectués sur décision du comité dans les fonds à hauteur de CHF 46 091.–. Les provisions sur les créances des fonds réalisées l'année précédente ont été définitivement amorties en 2015.

Le capital propre consolidé, lequel se compose de la somme des trois comptes individuels, s'élevait à CHF 196 174.33 le 31 décembre 2015. Ce montant comprend une provision de CHF 63 145.34 pour le projet «Branche laitière 2025», provision devant encore être approuvée par l'assemblée des délégués.

Malgré des cotisations plus basses, les comptes de l'association IP Lait ont bouclé l'exercice 2015 avec le bénéfice susmentionné de CHF 50 604.88. Rappelons qu'une perte d'environ CHF 65 000.– avait été budgétée. Ce résultat en hausse de près de CHF 115 600.– s'explique notamment par les raisons suivantes:

- Les recettes provenant des cotisations variables étaient plus élevées que budgété en raison des livraisons élevées de lait en 2014. Rappelons que les cotisations variables sont basées sur la quantité de lait commercialisé et transformé au cours de l'année précédente.
- Les charges effectives pour le travail de secrétariat de TSM Fiduciaire Sàrl et le contrôle de la segmentation par cette dernière ont augmenté par rapport à l'année précédente en raison d'une charge de travail plus importante pour le contrôle de la segmentation. Ils étaient néanmoins inférieurs au montant budgété.
- Une provision réalisée l'année précédente pour les frais du procès attendu a pu être dissoute de moitié.

### **Moyens des fonds dans la comptabilité de l'IP Lait**

Le fonds d'intervention, lequel n'est plus activé depuis 2011, visait à boucher le trou entre les contributions versées par la Confédération dans le cadre de la loi chocolatière et les besoins effectifs des exportateurs de denrées alimentaires. À la fin 2014, les liquidités du fonds atteignaient encore CHF 63 145.34. Le comité a décidé de proposer aux délégués de l'IP Lait d'affecter ces moyens au nouveau projet «Branche laitière 2025». Le fonds est dissout sous réserve que cette proposition soit approuvée par l'assemblée des délégués.

Le fonds d'allègement du marché était encore activé en 2015. Des montants impayés ont été encaissés et les moyens disponibles ont été versés aux exportateurs de beurre pour la période de 2011 à 2013. Le comité a décidé d'amortir les créances ouvertes. En même temps, les obligations restantes ne seront pas honorées. Du point de vue juridique, ces obligations ne peuvent être décomptabilisées que dans le courant de l'année 2016, les déclarations de renoncement valables n'étant pas encore disponibles. Par conséquent, le fonds d'allègement du marché présente encore une dette de CHF 209 576.55 dans le bilan au 31 décembre 2015.





Dr. Röthlisberger AG  
Schönburgstrasse 41  
Postfach 561  
3000 Bern 22  
T +41 (0)31 336 14 14  
roethlisbergerag.ch

Partnergeseellschaft

G+S Treuhand AG  
Bern



Mitglied von EXPERTsuisse

A member of  
mint.alliance

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision  
an die Delegiertenversammlung des Vereins

## Branchenorganisation Milch (BO Milch), Bern

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) des Vereins Branchenorganisation Milch (BO Milch) für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlansagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem Gesetz und den Vereinsstatuten entspricht.

Bern, 8. März 2016 sw/kz  
127100RB\_eR

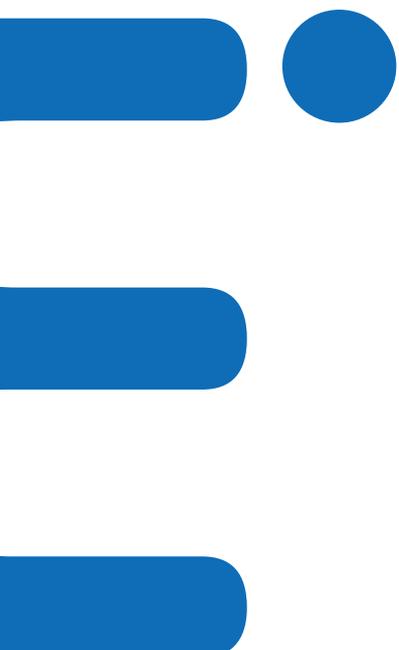
Dr. Röthlisberger AG

Urs Schwab  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Revisionsexperte  
(Leitender Revisor)

René Peterhans  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Revisionsexperte

- Bilanzsumme: CHF 643'012.23
- Jahreserfolg: CHF 4'513.73





Interprofession du Lait  
BO Milch – IP Lait – IP Latte  
Weststrasse 10  
3000 Berne 6

Téléphone 031 381 71 11  
Télécopie 031 381 71 12

[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)

**INTERPROFESSION DU LAIT**  
**BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE**